



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 21 mai 2003

Communiqué de presse

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A

Plus d'un millier d'actionnaires ont participé mercredi 21 mai à l'Assemblée Générale mixte de Crédit Agricole S.A., en présence du Président René Carron, et de Jean Laurent, Directeur Général. L'ensemble des résolutions soumises aux actionnaires ont été adoptées, dans une fourchette comprise entre 94% et 99% des votants.

L'Assemblée Générale a notamment décidé la nomination en qualité d'administrateur de :

- Noël Dupuy, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine et Poitou, précédemment Censeur du Conseil ;
- Jean Peyrelevade, Président du Crédit Lyonnais ;
- la SAS RUE LA BOETIE, holding détenant la participation des Caisses Régionales au capital de Crédit Agricole S.A.

L'Assemblée Générale des actionnaires a également approuvé la fixation du dividende pour l'année 2002 à 0,55€ par action. Conformément aux termes de la note d'information en date du 25 mars 2003 présentant l'offre publique visant les actions de la société Crédit Lyonnais, la mise en paiement de ce dividende, comprenant l'acompte décidé par le Conseil d'administration le 15 décembre dernier, interviendra, en fonction du déroulement de l'offre en cours sur le Crédit Lyonnais, selon les modalités suivantes :

- l'acompte de 0,30€ sera mis en paiement au jour du règlement-livraison de l'offre en cours ; tant pour les actions existantes que pour celles remises dans le cadre de l'offre ;

- en l'absence de réouverture de cette offre, le solde de 0,25€ sera mis en paiement à compter du 16 juin 2003 (ou à compter de la date du règlement-livraison de l'offre en cours si cette date devait être postérieure au 16 juin 2003) ;

- en cas de réouverture de cette offre, :
  - . pour ce qui concerne les actions Crédit Agricole S.A. qui seraient remises à cette occasion, l'intégralité du dividende sera versé le jour du règlement-livraison de cette réouverture ;
  - . pour ce qui concerne les actions au titre desquelles l'acompte aura été versé, le solde du dividende sera mis en paiement au jour du règlement-livraison de cette réouverture.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a décidé quant à lui :

- la nomination de Jean-Marie Sander et de Noël Dupuy en tant que Vice-Présidents. Le Conseil d'administration compte désormais, avec Pierre Bastide, 3 vice-Présidents.

- de nommer Henri Moulard, atteint par la limite d'âge statutaire en tant qu'Administrateur, au poste de Censeur. Monsieur Moulard conserve la Présidence du Comité d'Audit.